



DIRECTION GENERALE TERRITOIRES  
DELEGATION NANTES  
SERVICE AMENAGEMENT  
UNITE VOIES NAVIGABLES

## AVIS AUX USAGERS DU CANAL DE NANTES À BREST - RIVIERE ERDRE

### CANAL DE NANTES A BREST : SECTION NANTES – NORT sur ERDRE

Les usagers sont invités à prendre connaissance des périodes d'ouverture et du fonctionnement de l'écluse Saint-Félix, écluse N°1 du Canal de Nantes à Brest pour l'année 2024.

### Écluse Saint-Félix (Nantes) : ouverture à l'année, sauf jours chômés :

Les horaires d'ouverture dépendent de l'horaire de la marée et sont affichés à l'écluse.

L'écluse est ouverte tous les jours 3 heures et 30 minutes avant et après la marée haute, dans la plage horaire 7 h 00 à 19 h 00.

Les jours chômés pour 2024 sont : le 1<sup>er</sup> janvier, le 1<sup>er</sup> et 11 novembre et le 25 décembre.

Les horaires et renseignements utiles à la navigation pourront être demandés par simple appel téléphonique à ces numéros :

☎ 02 40 99 78 00 (Écluse Saint-Félix)

☎ 02 40 13 11 20 (Délégation Nantes)

### Vitesse maximale autorisée sur le canal de Nantes à Brest, secteur Erdre :

- Section Nantes-Quiheix : 15 km/h en dehors des sections urbaines (Nantes, La Chapelle-sur-Erdre, Sucé-sur-Erdre et Nort-sur-Erdre) limitées à 6 km/h ou 8 km/h et 6 km/h pour la navigation hors chenal.

Toutefois, les usagers devront réduire leur vitesse, à chaque fois que cela sera nécessaire (à l'approche des pêcheurs, des manifestations, travaux ...).

Nantes, le

20 DEC. 2023

P/le Président du conseil départemental  
Le Chef du service aménagement

Pascal MACE